



Le Centre de Gestion de l'Orne, en collaboration avec les Centres de Gestion du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de la Seine Maritime ouvre un concours

D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX

CATÉGORIE A

Session 2023

CONDITIONS D'INSCRIPTION : Ce concours est ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS : 20 postes

DATE DE L'ÉPREUVE ORALE : à compter du 30 janvier 2023

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 27 septembre 2022 au 2 novembre 2022

- Soit lors d'une préinscription sur le site Internet du Centre de Gestion : www.cdg61.fr
Cette préinscription est individuelle et personnelle, elle ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de l'Orne, du dossier papier imprimé lors de la préinscription, pendant la période d'inscription (toutes les pages du dossier). Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Orne, 2 rue François Arago, 61250 VALFRAMBERT aux horaires d'ouverture.
- Soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion

DÉPÔT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : 10 novembre 2022

- Soit par voie postale au Centre de Gestion de l'Orne (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse postale suivante : 2 rue François Arago 61250 VALFRAMBERT.
- Soit par voie dématérialisée. Le candidat pourra déposer son dossier sur son espace sécurisé sur le site www.cdg61.fr et clôturer son inscription avant minuit.
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Orne, 2 rue François Arago, 61250 VALFRAMBERT aux horaires d'ouverture.

ATTENTION : *Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Tout incident (retard, perte affranchissement insuffisant, grève) dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir.*

Les demandes de retrait de dossiers et les dépôts de dossiers par voie postale insuffisamment affranchis ne seront pas acceptés.

**Adresse du CENTRE DE GESTION DE L'ORNE :
2 Rue François Arago - 61250 VALFRAMBERT**

Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone, courriel ou fax.

**Le détail de l'épreuve et le règlement des concours peut être consulté sur le site internet
www.cdg61.fr**